

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision BM n° 01-2011 du 29 juillet 2011 portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le service national d'ingénierie aéroportuaire pour le compte du ministère de la défense

NOR : DEVA1121409S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
Vu l'arrêté du 21 février 2008 modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 27 avril 2007 portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés et accords-cadres quel que soit le montant à :

M. Michel JAY, architecte urbaniste de l'État en chef, directeur adjoint du service national d'ingénierie aéroportuaire.

M. Gérard RIGAUDEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint du service national d'ingénierie aéroportuaire.

M. Jean-Marie ROUSSELIÈRE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général du service national d'ingénierie aéroportuaire.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

Mme Nathalie MACE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département ingénierie opérationnelle et patrimoine Nord.

M. Jérôme FOUCHER, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au chef du département ingénierie opérationnelle et patrimoine Nord, en charge du pilotage GPI.

M. Michel LE BASTARD, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au chef du département ingénierie opérationnelle et patrimoine Nord, en charge des projets défense.

M. Claude GIRNY, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef de département ingénierie bâtiment.

M. Jacques TESSIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au chef du département ingénierie bâtiment.

M. Roger BARROIS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département ingénierie infrastructure.

M. Alain SZUBA, personnel non titulaire de catégorie A, adjoint au chef du département ingénierie infrastructure.

M. Joel BYE, architecte urbaniste de l'État, chef de département programmation, environnement.

M. Serge KOROBOff, contractuel de catégorie A de la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 50 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

M. Michel NEGRON, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du pôle de Paris-Orly.

M. Joël BALLESTER, technicien supérieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au chef du pôle de Paris-Orly.

M. Alain DUPREY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du pôle de Paris-Le Bourget.

Mme OVION Nathalie, technicienne supérieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au chef du pôle de Paris-Le Bourget.

M. Olivier CROISIC, technicien supérieur principal des travaux publics de l'État, adjoint au chef du pôle de Paris-Le Bourget.

M. Michel MARTY, technicien supérieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de l'antenne de Villacoublay.

M. Jacques DEBARRATS, technicien supérieur principal des travaux publics de l'État, responsable de l'antenne d'Évreux.

M. Michel LASNE, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle de Toulouse.

M. Bernard BARTHES, technicien supérieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au chef du pôle de Toulouse.

M. Patrice LARA, technicien supérieur principal des travaux publics de l'État, adjoint au chef du pôle de Toulouse.

M. Nicolas STARK, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle de Lyon.

Mme Anne SAULNIER, technicienne supérieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au chef du pôle de Lyon.

M. William LEBRET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle de Chateauroux.

M. Benoit CHAMPETIER DE RIBES, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de la mission grand projet – A400M du SNIA.

M. Claude POULY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du pôle de Nantes.

M. Vincent MAYOL, technicien supérieur principal des travaux publics de l'État, adjoint au chef du pôle de Nantes.

Mme Christelle SAVIO-SOULA, ingénieure des travaux publics de l'État, chef du pôle de Nice-Corse.

M. Michaël CHALEIL-ANCHISI, technicien supérieur principal des travaux publics de l'État, adjoint au chef du pôle de Nice-Corse.

M. Philippe LE MELEDO, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du pôle de Strasbourg.

M. Stéphane GUIDAT, technicien supérieur principal, adjoint au chef du pôle de Strasbourg.

M. Philippe CORDIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef du pôle d'Aix-en-Provence.

M. Henri GOUGE, ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'État, adjoint au chef du pôle d'Aix-en-Provence.

M. Christian BERASTEGUI VIDALLE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du pôle de Mérignac.

M. Serge SAINT-JEAN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du pôle de Mérignac.

M. Juan-Manuel MARTIN, technicien supérieur en chef des travaux publics de l'État, chef de l'unité parc des moyens généraux.

M. Jean-Marc WORRETH, ouvrier de l'aviation civile, adjoint au chef de l'unité parc des moyens généraux.

Article 4

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 15 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

Mme Sarah ARNOUIL, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité de Mérignac du pôle de Mérignac.

Mme Marianne MIOSEC, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité assistance à maîtrise d'ouvrage du pôle de Mérignac.

Mme Agnes DANNEQUIN, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité de Mont-de-Marsan du pôle de Mérignac.

M. Felix MOOTHOCARPEN, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du bureau programmation PEA.

M. Alain BOCHET, personnel non titulaire de catégorie A, responsable de la cellule informatique.

Mme Antonietta DE-NARDO, technicien supérieur en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable de la cellule informatique.

Mme Isabelle SALHI, attachée d'administration de l'aviation civile, chef du bureau du personnel et de la formation.

Mme Elisabeth SCHELLAERT, assistante de classe exceptionnelle de l'aviation civile, adjointe au chef du bureau du personnel et de la formation.

Article 5

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 4 000 € HT à M. Frédéric BROTHELANDE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'atelier de l'unité parc des moyens généraux.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 29 juillet 2011.

*Le directeur du service national
d'ingénierie aéroportuaire,*
A. LASLAZ